

Depuis la confirmation par la Direction de l'embauche de 116 pilotes externes chez Air France, et ce devant les PNT de HOP, la colère, le dégoût et l'incompréhension ont envahi l'esprit de l'ensemble de la population navigante.

Les élus du CSE ont pris leurs responsabilités : ils ont voté à la majorité **une action en justice** qui se traduira par un jugement en référé, **ce vendredi 19 mars prochain**.

Le problème de fond est la déloyauté de la maison mère qui veut **embaucher, en plein APLD, des nouveaux salariés**, au détriment de sa filiale qui est en pleine restructuration et des menaces avérées de nombreux licenciements.

Trop c'est trop ! La Direction d'Air France ne dévie pas de sa trajectoire et continue d'être sous le joug du SNPL qui ne cesse de trouver tous les moyens d'exclure les PNT de HOP.

La demande de référé a été initiée par le secrétaire du CSE mandaté par les élus, la CGT et le FUC ; nous les encourageons chaleureusement. Ils seront donc représentés par l'avocate du CSE.



En ce qui concerne le SPL, nous serons bien présents le 19 mars prochain au tribunal judiciaire de Bobigny, **avec notre propre avocat, pour le même référé** ; le problème du reclassement est notre cheval de bataille, nous ne lâcherons rien ! Nous comptons sur l'expérience de notre avocat, déjà en charge d'affaires similaires au sein du Groupe, **pour compléter** les griefs soulevés par le CSE, la CGT et le FUC.



Vous l'aurez remarqué, l'absence du SNPL de HOP dans cette affaire pose question ! Il est de notoriété publique qu'ils ne peuvent pas se joindre à toute action, sans l'autorisation de leur bureau national... certains adhérents SNPL nous font d'ailleurs savoir qu'ils devront aller en justice tous seuls, sous le conseil éclairé de leur ex-présidente ??? No comment...